

**CONSEIL GENERAL DE VALANGIN  
SEANCE ORDINAIRE**

**CHÂTEAU DE VALANGIN**

**PROCES VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Présidence : Mme Lise-Marie Schilling

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal du 16 décembre 2019
3. Procès-verbal du 17 février 2020
4. Nomination du nouveau conseiller général, M. Nikola Sonderer, en remplacement de Mme M. Aquilon pour le Groupe Indépendant
5. Nomination d'un membre à la commission des finances, en remplacement de M. Manuel Vieira
6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'Eorén, en remplacement de M. Manuel Vieira
7. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique, en remplacement de M. Manuel Vieira
8. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique, en remplacement de M. Louis Schneider
9. Nomination d'un membre à la commission pour la révision des règlements communaux, en remplacement de M. Manuel Vieira
10. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations, en remplacement de M. Manuel Vieira
11. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations, en remplacement de M. Louis Schneider
12. Nomination d'un membre à la commission « Avenir du village », en remplacement de M. Manuel Vieira
13. Nomination d'un membre à la commission « Avenir du village », en remplacement de M. Louis Schneider
14. Nomination d'un membre à la commission déchets, en remplacement de M. Manuel Vieira
15. Nomination d'un membre à la commission du Collège et place de jeux, en remplacement de M. Louis Schneider

16. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux 2020
17. Comptes 2019
18. Information(s) du Conseil communal
19. Divers
20. Apéro-dînatoire

La présidente du Conseil général, Mme Schilling, ouvre la séance à 19h15 et donne la bienvenue à la dernière séance de l'année et de la législature. La présidente appelle à la nomination d'un nouveau questeur à la place de M. Manuel Vieira. M. Tommy Terbaldi est nommé deuxième questeur.

### **1. Appel**

L'appel est passé par Mme la présidente. Au total 8 conseillers généraux sont présents. MM Jean Reymond et J. Auroi sont excusés.

M. Widmer prend la parole. Il se demande si l'ordre du jour doit être modifié. Il souhaite savoir ce qui se passera du procès-verbal de la séance, qui statuera ensuite concernant ledit procès et les comptes ?. M. Valladares explique que le procès-verbal sera envoyé par e-mail ou par courrier à tous les membres, le Conseil communal attendra un retour dans les 30 jours pour validation. Le procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune après le retour des membres du Conseil général.

### **2. Procès-verbal du 16 décembre 2019**

Le PV est adopté par le Conseil général à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal du 17 février 2020**

Le PV est adopté par le Conseil général à l'unanimité.

### **4. Nomination du nouveau conseiller général, M. Nikola Sonderer, en remplacement de Mme M. Aquilon pour le Groupe Indépendant**

Mme la présidente lit la lettre de candidature de M. Nikola Sonderer. M. Sonderer est nommé conseiller général à l'unanimité.

### **5. Nomination d'un membre à la commission des finances, en remplacement de M. Manuel Vieira**

Mme la présidente lit la lettre de démission de M. M. Vieira.

Le groupe indépendant propose Mme Idalina Alves. Mme Alves est nommée à l'unanimité.

**6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'Eorén, en remplacement de M. Manuel Vieira**

Le groupe indépendant propose M. Fabien Nguyen. M. Nguyen est nommé à l'unanimité.

**7. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique, en remplacement de M. Manuel Vieira**

Aucun candidat n'est présenté.

**8. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique, en remplacement de M. Louis Schneider**

Mme la présidente lit la lettre de démission de M. L. Schneider.

Le groupe indépendant propose M. Fabien Nguyen et M. Nikolas Sonderer. Les deux conseillers généraux sont nommés à l'unanimité.

**9. Nomination d'un membre à la commission pour la révision des règlements communaux, en remplacement de M. Manuel Vieira**

Le groupe indépendant propose Mme Idalina Alves. Mme Alves est nommée à l'unanimité.

**10. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations, en remplacement de M. Manuel Vieira**

Le groupe indépendant propose M. Nikolas Sonderer. M. Sonderer est nommé à l'unanimité.

**11. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations, en remplacement de M. Louis Schneider**

Le groupe indépendant propose M. François Jaques. M. Jaques est nommé à l'unanimité.

**12. Nomination d'un membre à la commission « Avenir du village », en remplacement de M. Manuel Vieira**

Aucun candidat n'est présenté.

**13. Nomination d'un membre à la commission « Avenir du village », en remplacement de M. Louis Schneider**

Aucun candidat n'est présenté.

#### **14. Nomination d'un membre à la commission déchets, en remplacement de M. Manuel Vieira**

Aucun candidat n'est présenté.

#### **15. Nomination d'un membre à la commission du Collège et place de jeux, en remplacement de M. Louis Schneider**

Le groupe indépendant propose Mme Idalina Alves. Mme Alves est nommée à l'unanimité.

#### **16. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux 2020**

Mme la présidente passe la parole au Conseil communal. M. Etienne de Tribolet prend la parole. Il explique qu'en raison de la fusion il était cohérent d'avoir une seule fiduciaire pour les 4 communes pour réaliser la révision des comptes 2020.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Mme la présidente lit l'arrêté. Il est accepté à l'unanimité.

#### **17. Comptes 2019**

Mme la présidente donne la parole au Conseil communal. M. de Tribolet prend la parole et lit la première page du rapport relatif aux comptes 2019 : excédent des charges de CHF 243'982.13 (le budget prévoyait CHF 121'849.00) principalement dû à une surévaluation des rentrées fiscales.

Mme la présidente passe en revue les comptes 2019.

M. Terbaldi donne le rapport de la commission des finances :

« Après examen des comptes du lundi 14.09.2020, la commission propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2019 en l'état et de donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à l'administrateur ».

Le Conseil général passe au vote. Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

Mme la présidente donne lecture l'arrêté d'approbation des comptes 2019. Il est voté article par article :

- Article 1 : approuvé à l'unanimité par le Conseil général.
- Article 2 : approuvé à l'unanimité par le Conseil général.
- Article 3 : approuvé à l'unanimité par le Conseil général.
- L'arrêté est approuvé à l'unanimité par le Conseil général.

#### **18. Information(s) du Conseil communal**

Mme la présidente donne la parole à M. Mario Vieira, président du Conseil communal.

M. Vieira fait une présentation au Conseil général. Il indique que le Conseil communal n'était pas en mesure de donner des informations auparavant car le travail d'une trentaine de groupes de travail est un travail de longue haleine qui

requiert beaucoup de suivi, de coordination et du temps. Des représentants de chaque commune dans les divers groupes. En plus des groupes de travail, dans le CoPil (comité de pilotage), la commune était représentée par Mme Widmer et M. Vieira

M. Vieira indique que le Livre blanc est le document de référence qui contient les résultats des travaux des groupes de travail. Le document sera proposé par le CoPil et validé par le nouveau Conseil communal. M. Vieira indique que le nouveau Conseil général sera constitué le 9 novembre prochain lors d'une séance où il sera adopté également le nouveau Règlement général de commune. Ensuite lors d'une prochaine séance, il sera question de valider le Règlement communal des finances, et la nomination du bureau et de la commission des finances (important pour travailler et faire valider le budget 2021), de désigner les représentants dans les syndicats intercommunaux ou autres instances essentielles, l'examen du Statut du personnel par le bureau et l'examen du Budget par la commission des finances. La séance, dernière de l'année, du nouveau Conseil général se réunira le 21 décembre 2020 pour voter le budget 2021, pour adopter le règlement provisoire et le Statut du personnel. Dès janvier 2021, il y aura une validation progressive et une harmonisation des règlements susmentionnés. Les 4 communes ont approuvé cette façon de faire. La participation du Conseil communal et de l'administrateur est très importante dans les différentes séances, de ce fait, le guichet communal doit parfois fermer.

M. Vieira explique que le nouvel organigramme présente une présidence et 5 dicastères avec un état-major (secrétaire général, secrétaire de direction et chargé de projet) :

Présidence : Chancellerie, Service de la population et des quartiers, Service juridique et Service de communication

1. Développement durable, mobilité et infrastructures : Mobilité, Infrastructures et énergies, STEP, Voirie, Parcs et Promenades, Forêts, Domaines et vignes.

2. Développement urbain, de l'économie et du bâtiment : Économie, Développement territorial, Gérance et logement, Patrimoine bâti, Tourisme.

3. Développement technologique, sécurité, finances et des ressources humaines

4. Famille, formation, santé et sport

5. Culture, intégration et cohésion sociale : Agences AVS/AI, Action sociale, Bibliothèques, Animation socio-culturelle

M. de Tribolet explique que le but n'était pas de copier l'organigramme de la Ville de Neuchâtel actuelle mais de le changer notamment en mettant sous la présidence les quartiers avec des guichets de proximité et un délégué au quartier. Le rôle du délégué au quartier sera de faire la relation entre les problèmes du quartier et la nouvelle commune. Les délégués seront des personnes nommées, compétentes pour porter ces quartiers et y faire des choses.

Une autre idée du nouvel organigramme est la création des conférences administratives et de planification transversale, c'est-à-dire, avec la participation active de plusieurs chefs de services autour d'un projet dans le but de l'institutionnaliser.

M. Widmer demande qui nommera les délégués au quartier ? M. de Tribolet réponds qu'il n'y a aucune dimension politique mais ils seront nommés par la Commune comme tout autre collaborateur. Le délégué fera le lien entre les associations dans les quartiers, les commerces et tout ce qui se passe dans les quartiers, il connaîtra les besoins de ces quartiers, organisera des manifestations, il sera la personne référente dans les quartiers. Il explique également que le délégué ne sera pas forcément quelqu'un du village mais quelqu'un qui a envie de faire ça. Le poste de délégué sera un nouveau poste, pour l'heure, les chefs de service doivent être nommés en premier. M. Valladares explique que les postes, dont les nouveaux, sont publiés sur la plateforme neuchatelouest.ch, également, il donne des informations sur le processus d'attribution des postes pour les collaborateurs. M. de Tribolet explique que tous les collaborateurs doivent avoir un emploi dans la nouvelle commune.

M. Jaques intervient pour parler des assemblées citoyennes, par village, qui sont mentionnées dans la Convention de fusion. M. Jaques dit que la convention parlait de personnes qui devaient être reçues au moins une fois par année par les conseillers communaux et non pas par un fonctionnaire. M. de Tribolet explique que le lien sera fait par la Chancellerie entre les assemblées citoyennes et le politique. Il sera à définir quel sera le « job » du délégué. Tout est nouveau pour tout le monde, le but est que l'assemblée citoyenne ait du poids. De même, l'accueil doit avoir un poids. Tout cela sera rattaché au Service de la population et des quartiers.

Mme Bleuer aimerait savoir où déposer des requêtes pour Valangin mais aussi comment faire pour pouvoir continuer à participer avec des sujets portés par la SEVE. M. Valladares explique que la Chancellerie fournira le « modus operandi » aux assemblées citoyennes sachant que c'est la population qui s'organisera pour en créer. Des moyens économiques seront octroyés également de par la Convention de fusion. M. de Tribolet informe que Valangin aura un guichet d'accueil avec des prestations de qualité. M. Valladares indique qu'au niveau du Contrôle des habitants les valanginois-es auront au moins un jour par semaine pour les démarches administratives.

M. Vieira continue sa présentation. Il explique que des discussions ont déjà eu lieu avec les associations du personnel. Le CoPil a approuvé le Statut du personnel qui sera présenté aux nouvelles autorités pour validation définitive. Il informe que le Livre blanc sera présenté, en présence des médias, par les 22 conseillers communaux des 4 communes le 19 octobre 2020.

M. Nguyen demande si le Livre blanc pourra être consulté. M. de Tribolet qu'il est en train d'être finalisé en précisant que les collaborateurs des 4 communes y ont travaillé pour l'opérationnalisation de la fusion. M. Vieira informe que le document sera bien ficelé. M. Nguyen souhaiterait savoir quels sont les grands enjeux pour la Commune de Valangin qui y sont inscrits. Mme Bleuer se demande par rapport aux parois anti-bruit. M. Simonet explique qu'il a mis sur la table ce sujet dans les différents groupes de travail.

M. Widmer dit que ce qu'il sera important c'est que les gens doivent savoir comment faire pour réserver la salle de gymnastique ou la salle de gymnastique, qui sera l'interlocuteur ? deuxièmement, les crédits votés pour les travaux, est-ce qu'ils seront acceptés par la nouvelle Commune ?; troisièmement, la place de parc, seront-ils supprimés les places de parc ou leurs tarifs seront augmentés ? M. Widmer pense que les habitants ont besoin des informations concrètes.

M. Vieira indique que le CoPil est conscient que tout ne pourra pas être fait au 31 décembre 2021. Une analyse est faite pour savoir ce qui est vraiment urgent de faire, par exemple la réglementation. À Valangin, M. Fontana continuera de faire son travail. Pour la taxation de l'eau, l'information sera diffusée et publiée. M. de Tribolet informe que la facture de Viteos par exemple parviendra avec des explications.

M. Widmer souhaite qu'une information spécifique soit transmise avec les éléments qui sont déjà ou pas encore acquis, pour lui, les gens comprendront. M. de Tribolet insiste que les informations commencent seulement à devenir concrètes. M. Jaques demande qu'un agenda soit publiée dans le prochain Valang'infos pour éviter le harcèlement d'appels téléphoniques. M. de Tribolet indique qu'aucune commune n'a pour l'instant communiqué quoique ce soit, en effet, le service de communication de la Ville et le groupe de travail communication travaillent en ce sens. M. Margotin indique que tout ce qui a été fait jusqu'à présent c'est des propositions, le Conseil communal actuel n'a aucune légitimité pour décider après, en effet, avant l'élection et la constitution des nouvelles autorités, il ne peut pas y avoir des réponses. M. Sonderer indique qu'il faudra faire confiance aux nouvelles autorités, tout en sachant où trouver le nouvel responsable pour réserver la P'tite prairie.

Mme Schilling remercie le Conseil communal pour le travail effectué.

M. de Tribolet informe que la commune a récupéré des routes. Le Canton les a donné du grand point devant la Turelle jusqu'au carrefour de la Cure (Rue des Scies), et du croisement jusqu'à la borne dans la forêt au bord de Sorgereux (Chemin de la Sauge). Le Canton remettra en état (le raser) le trottoir le mois prochain, car le pont doit être refait, à leurs frais. Également, le rehausseur vertical (sortie de Valangin sur la Borcarderie) a été rasé aux frais du Canton. Finalement, des discussions du Conseil communal avec l'Etat se font pour proposer des zones à 30 Km/h à Valangin, du bas du Château jusqu'après la Collégiale jusqu'au chez le couple Charrière. Cependant, pour cela il faut avoir des arguments, le Conseil communal est donc en discussion avec la Ville de Neuchâtel pour prendre un bureau et faire une étude sur les aménagements routiers, l'idée est d'avoir cette étude jusqu'à la fin de l'année. Ces discussions ont retardé le projet de trottoir car le passage à 30 Km/h (donc pas besoin de passage piéton) la question s'est posée de savoir si la commune fait le trottoir comme pensé. Le Canton demande que la commune aménage la zone à 30 Km/h dans le but que les conducteurs comprennent les indications.

Mme Bleuer signale que le trottoir le long du cimetière permettra aux personnes à mobilité réduite de descendre, dignement, la route. Mme Bleuer demande si la commission trafic sera impliquée dans les réflexions de réaménagement. M. de Tribolet répond par l'affirmative seulement si le bureau d'ingénieurs est connu encore pendant 2020. Il précise que passer à une zone à 30 Km/h, la commune n'a plus besoin d'avoir des passages pour piétons et donc il y aura moins la problématique de l'éclairage de ces passages pour piétons. Il y a fortes chances que le passage pour piéton du Collège, vers le Moulin, disparaisse, mais avec la zone à 30 Km/h, les automobilistes et les piétons devront continuer à faire attention.

M. Nguyen pose la question de savoir si les commissions devront siéger jusqu'au 31 décembre 2020. Le Conseil communal répond affirmativement.

M. de Tribolet informe que, concernant le Biolet, le Conseil communal a donné son accord de principe. À ce jour, le Canton traite les recours sur la levée des

oppositions. M. Tirbaldi demande si le Conseil communal n'a rien signé. M. de Tribolet répond que rien n'a été signé mais l'accord de principe a bien été donné.

M. Jaques mentionne que toutes les revendications de la commission d'urbanisme ont été balayées par l'avocat de la Commune. M. Nguyen indique qu'en séance du Conseil communal avec la commission d'urbanisme, une liste de doléances avait été faite et la Commune devait prendre un conseil juridique pour traiter ces doléances, la commission d'urbanisme attendait un retour de la Commune en ce sens. M. de Tribolet indique que l'avocat a étudié les oppositions et il a fait un feed-back concernant la validité du projet par rapport à la commune et ses réglementations. De ce fait, suite au retour de l'avocat, le Conseil communal a pris la décision de donner son accord de principe. M. Nguyen indique que la Commune aurait pu planifier une réunion avec la commission d'urbanisme pour discuter sur le feed-back de l'avocat et pouvoir ainsi émettre un avis de la commission. Pour M. Nguyen, une étape a été perdue car au niveau de la commission, elle aurait pu choisir un avocat mais le Conseil communal a déjà pris une position.

M. Widmer saisit l'occasion pour, tout d'abord, remercier le Conseil communal car il s'agit d'une législature (la dernière) liée à une charge considérable de travail. Ensuite, moins réjouissant, il explique qu'il y a 2 ou 3 choses qui ont échappées au Conseil communal au niveau de la démocratie : le projet Biolet, qui a trouvé une quarantaine de personnes qui ont signé un recours contre ce projet. Ces 40 personnes ont évoqué un problème de trafic et les problèmes de circulation après la réalisation de ces travaux. Ceci a été balayé par des experts dont l'expertise donnée n'est pas professionnelle et non-utilisable. L'avocat choisi par le Conseil communal, pour M. Widmer, a peut-être été mal choisi, probablement parce que le Conseil communal n'avait pas le choix que de caser tous les recours. Pour M. Widmer, il est important que dans le procès-verbal pour les nouvelles autorités de la nouvelle grande Commune de Neuchâtel figure l'opposition claire et nette dans le village contre ce projet pour toutes ces raisons. Ainsi, les nouvelles autorités prendront note que les procédures utilisées n'étaient pas démocratiques et prendront également note de l'opinion du quartier de Valangin.

M. de Tribolet prend la parole pour expliquer la position du Conseil communal. En effet, le Conseil communal a compris que la moitié ou les  $\frac{3}{4}$  du village sont contre ce projet. Cependant, le projet existe et le Conseil communal a dû le traiter comme tout autre projet. Le Conseil communal s'est saisi d'un avocat pour nous épauler, nous conseiller, sachant que nous ne pouvons pas aller contre un projet privé, et surtout pour protéger la commune pour éviter les mauvaises décisions, le tout, en étant le plus impartial possible. Le Conseil communal a dû prendre la casquette d'autorité communale qui doit prendre le projet présenté et le comparer à la réglementation de la commune pour dire à la fin si le projet est conforme ou pas. Les services de l'état ont fait la même chose. Pour le Conseil communal, le projet était ok sur le papier. Après cela, les personnes privées sont libres de faire opposition et d'attaquer le projet, et c'est là où nous en sommes.

M. Widmer rétorque que le problème de fond n'est pas la réglementation mais le problème est démocratique ; l'autre problème, pour lui, sont la circulation et l'accès. M. de Tribolet dit que ce sont des éléments qui peuvent être utilisés pour attaquer le projet. Pour M. de Tribolet, la démocratie est faite des lois et des règlements, également, il ne comprend pas pourquoi sur les listes des élections les membres du Conseil général n'y sont pas pour revendiquer et continuer à faire de la politique.

Mme Schilling fait un appel d'ordre suite à l'intervention du public dans la salle.

M. Sonderer dit que si quelqu'un peut faire opposition pour raser un gendarme couché, alors les gens peuvent être capable de s'opposer pour que le projet ne se fasse pas. M. Sonderer indique qu'il n'est pas favorable au projet mais s'il y a moyens de faire opposition alors il faut s'unir et s'organiser pour les saisir.

M. de Tribolet indique, pour terminer, que la commune a refusé le projet au début. Ensuite, le constructeur est revenu avec des nouvelles choses. Le Conseil communal a dû revenir sur ses arguments « bidon ». M. Nguyen indique que la commission d'urbanisme souhaitait avoir des garde-fou. M. Margotin dit que beaucoup de choses ne se font pas tout de suite, par exemple : le trafic, les travaux, les piétons et autres ; si ces choses ne sont pas faites alors le permis de construire n'est pas octroyé. M. Margotin dit qu'il y a bien eu un problème d'information.

## **19. Divers**

Mme la présidente demande si quelqu'un souhaite intervenir. Mme Bleuer prend la parole pour indiquer qu'elle a reçu une demande « informelle » de plusieurs familles de la Sauge 4 et 6 pour un passage piéton devant leur maison. M. Valladares répond que la commune n'a pas reçu de lettre de ces familles. M. de Tribolet informe que malheureusement le service des ponts et chaussées n'entre pas en matière sur ce genre de demandes car il juge dangereux d'en mettre en espérant que les gens soient plus attentifs.

Mme Alves demande si la commune s'est renseigné sur le stockage des produits chimiques dans une maison des Scies. M. Valladares indique qu'il tâchera de trouver la personne concernée. M. Sonderer propose que la police du feu fasse une visite à la maison.

Mme Alves demande si un budget a été prévu pour les arbres sur le trottoir. M. de Tribolet dit qu'aucun budget n'a été prévu mais qu'il existe un plan, celui-ci a été travaillé en partenariat avec la Ville de Neuchâtel. En principe, une dizaine d'arbres sont prévus le long du trottoir, cela permettra de faire réduire la vitesse des voitures. De plus, M. de Tribolet dit que le concept prévoit que la pose des arbres soit compatible avec la création d'un parking.

M. Nguyen demande l'état des travaux du PAL. M. de Tribolet indique qu'il y a deux semaines le bureau Urbaplan a présenté la pré-étude. Une autre séance également a été agendée par le RUN qui chapote tous les PAL des communes. Lors de celle-ci, M. de Tribolet a pu évoquer les problématiques de Valangin et où l'idée finale était de relier la Ville de Neuchâtel avec Valangin. La question du passage à la zone à 30 Km/h a également été abordée. M. Nguyen s'étonne qu'il n'y ait pas eu de retour du Conseil communal. M. de Tribolet indique que le rapport de la pré-étude sera envoyé aux Conseil général.

M. Terbaldi intervient avec deux autres points : Comment sera élu le représentant de Valangin au Conseil général de la nouvelle commune ? M. de Tribolet indique qu'il y aura dans tous les cas un élu-e au moins. Dernièrement, il propose d'organiser une soirée pour tous ceux qui ont œuvré au Conseil général et communal et qui seraient joignables. M. Margotin indique que c'est prévu et les dates probables sont le 27 novembre ou le 4 décembre.

Mme la présidente remercie les personnes présentes et déclare close la séance du Conseil général à 21h45.

La présidente :

L'administrateur/rédacteur :

L.-M. Schilling

A. Valladares